

# Centre de règlement des différends sportifs du Canada

**Plan d'entreprise pour la période 2008-2009**

1er mars 2008

## Table des matières

---

<b>Introduction</b>	<b>03</b>
La Politique canadienne du sport	03
Énoncé de mission	03
Rapport sur les activités pour 2007-2008	04
Principaux objectifs et initiatives	04
<b>Contexte et gouvernance</b>	<b>05</b>
Cadre législatif du CRDSC	05
Structure organisationnelle	05
<b>Stratégie pluriannuelle et objectifs pour 2008-2012</b>	<b>08</b>
Objectifs à long terme 2008-2012	08
Objectifs et initiatives planifiés pour 2008-2009	09
<b>Budget 2008-2009</b>	<b>11</b>

*Dans ce document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

## Introduction

---

### LA POLITIQUE CANADIENNE DU SPORT

La Politique canadienne du sport identifie quatre objectifs principaux : accroître la participation, l'excellence, les ressources et l'interaction dans le sport.

Les objectifs de participation et d'excellence visent l'accroissement de la capacité des individus, des collectivités et des institutions, de même que des ressources financières et matérielles du système sportif canadien.

L'objectif relatif aux ressources accrues vise à s'assurer que les composantes essentielles d'un système éthique de développement du sport centré sur les athlètes/participants sont en place, et continuellement modernisées et renforcées, selon les besoins.

La Politique canadienne du sport concentre les efforts des gouvernements sur l'identification et le renforcement des chaînons les plus faibles du système sportif canadien aux plans national, provincial, territorial et communautaire, afin d'en maximiser l'efficacité.

*La Loi favorisant l'activité physique et le sport* L.C. 2003 C-2 (la « Loi ») a reçu la Sanction royale le 19 mars 2003. La Loi définit la politique gouvernementale en matière de sport et prévoit un règlement juste, équitable, transparent et rapide des différends sportifs. Elle prévoit en outre la création du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « CRDSC »). Le CRDSC a ouvert ses portes le 1er avril 2004.

### ÉNONCÉ DE MISSION

En accord avec les objectifs poursuivis par la Politique canadienne du sport et en conformité avec les dispositions de la Loi, la mission du CRDSC est d'offrir à la communauté sportive un service national consacré à la prévention et au règlement des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une aide pour favoriser le règlement extrajudiciaire des différends.

## RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS POUR 2007-2008

L'exercice 2007-2008 a été marqué par la mise en oeuvre de plusieurs changements importants, dont la nomination par le ministre de cinq nouveaux membres du conseil d'administration, en juillet 2007.

Une nouvelle directrice exécutive et chef de la direction a été engagée et le début de son mandat a coïncidé avec le début du nouvel exercice financier. Deux nouveaux employés permanents ont également été engagés en novembre 2007 pour aider la directrice exécutive à assurer le fonctionnement du Secrétariat de règlement des différends et du Centre de ressources pour la prévention des différends.

Au cours de 2007-2008, le CRDSC a géré un nombre accru de cas par rapport à 2006-2007. Au 1<sup>er</sup> mars 2008, le CRDSC avait traité plus de 34 différends concernant notamment des affaires ayant trait à la sélection des équipes, à l'octroi des brevets aux athlètes, à des mesures disciplinaires et aux règlements antidopage. Une base de données a été créée pour améliorer et faciliter la gestion des dossiers du Secrétariat de règlement des différends. Le CRDSC a également organisé plusieurs ateliers sur la prévention des différends à l'intention de la communauté sportive.

Le CRDSC a adopté un nouveau logo et une nouvelle image de marque, et lancé un nouveau site Internet qui se veut très convivial et facile à naviguer. Du contenu sur le règlement des différends a été importé de l'ancien site après avoir été mis à jour et de nouvelles rubriques thématiques ont été ajoutées pour fournir davantage de renseignements et de ressources pour la prévention des différends liés au sport.

Le CRDSC a déménagé son bureau au cœur du quartier des affaires de Montréal, offrant ainsi une plus grande salle d'audience pour l'arbitrage ou la médiation, ainsi qu'une accessibilité accrue à sa collection de publications sur la prévention et le règlement des différends pour consultation sur place.

Ces importants changements ont donné le ton à une stratégie à long terme renouvelée qui accordera la priorité à l'éducation et à la prévention des différends, afin de créer une culture d'équité dans le système sportif canadien. Une séance de réflexion consacrée à la planification stratégique a été tenue en novembre 2007 en vue d'élaborer une stratégie pluriannuelle pour le CRDSC.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS ET INITIATIVES

Les priorités du CRDSC pour l'exercice financier 2008-2009 sont les suivantes : (i) promouvoir le recours à la facilitation de règlement et à la médiation lors de différends liés au sport et pour prévenir les différends liés au sport; (ii) accroître son interaction avec la communauté sportive canadienne par le biais de partenariats à long terme et axés sur des projets; (iii) faire connaître à la communauté sportive, et en particulier aux ONS, les meilleures pratiques visant à créer une culture d'équité; (iv) réexaminer le Code de procédure (le « Code ») et apporter les modifications nécessaires à la lumière du nouveau Programme canadien antidopage qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009; (v) informer les arbitres des modifications apportées aux règlements antidopage; et (vi) étendre les services de règlement des différends aux organismes de sport provinciaux en mettant en place un programme de services rémunérés.

## Contexte et gouvernance

---

### CADRE LÉGISLATIF DU CRDSC

La Loi constitue le CRDSC, auquel elle confère un statut d'organisme à but non lucratif. Elle énonce sa structure, sa mission, ses attributions et ses règles de fonctionnement. Étant donné l'intention de faire du CRDSC un organisme indépendant du gouvernement, la Loi précise que le CRDSC n'est pas mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, ni un établissement public ni une société d'État.

### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Loi précise que le CRDSC doit être composé d'un Secrétariat de règlement des différends (« Secrétariat ») et d'un Centre de ressources, mais elle laisse au CRDSC le soin de définir son mandat, ses devoirs et ses fonctions, afin de s'assurer qu'il pourra s'adapter à l'évolution des besoins de la communauté sportive dans le but d'accroître davantage les ressources dans la communauté sportive canadienne.

En vertu de la Loi, la direction et l'administration des affaires du CRDSC sont assurées par un conseil d'administration composé du directeur exécutif du CRDSC, qui est administrateur d'office, et de 12 autres administrateurs. En décembre 2003, le ministre a nommé les administrateurs après consultation auprès de la communauté sportive. Les lignes directrices prévues à la Loi exigent que le conseil d'administration soit composé de femmes et d'hommes qui : a) sont voués à la promotion du développement du sport; b) possèdent une compétence et une expérience propres à aider le CRDSC à réaliser ses objectifs ; c) sont représentatifs de la communauté sportive; et d) sont représentatifs de la diversité et de la dualité linguistique de la société canadienne. Le 13 juillet 2007, le ministre a nommé 5 nouveaux membres au conseil d'administration.

Le directeur exécutif est le chef de la direction du CRDSC. Le chef de la direction, qui exerce ses fonctions à temps plein, est chargé de la réalisation des objectifs et de la mission du CRDSC, notamment du pilotage des projets, des programmes et des services offerts par le CRDSC, et de la supervision de leur bonne mise en oeuvre à travers le Canada. Le chef de la direction et le personnel coordonnent les activités et les projets dans le but de réaliser les objectifs du CRDSC et de fournir les services prescrits aux parties intéressées du CRDSC.

Le Secrétariat de règlement des différends et le Centre de ressources sont gérés à l'interne, par le personnel du CRDSC.

Le Conseil d'administration examine et révisé au besoin la gestion du Secrétariat et du Centre de ressources, au cours de l'exercice financier, afin de mieux répondre aux besoins de la communauté sportive.

**Les membres du conseil d'administration pour l'année fiscale 2007-2008 sont :**

- Anne Benedetti (nommée le 13 juillet 2007)
- Alexandre Charbonneau (nommé le 13 juillet 2007)
- Susanne Dandenault
- Bruce Kidd
- Clayton Miller (nommé le 13 juillet 2007)
- Aimable Ndejuru (nommé le 13 juillet 2007)
- Dianne Norman
- Gordon E. Peterson
- Tamar Pichette
- Carla Qualtrough (nommée le 13 juillet 2007)
- Allan J. Stitt (président du conseil d'administration)
- Steven Sugar
- Marie-Claude Asselin (*membre d'office*)

Les membres du personnel du CRDSC sont :

- Marie-Claude Asselin, directrice exécutive et chef de la direction
- Nathalie C. Labelle, adjointe exécutive (depuis novembre 2007)
- Fredy M. Luni, coordonnateur d'éducation et de communication (depuis novembre 2007)
- Danielle Comeau (consultant) : aide-comptable
- Louise Storelli, adjointe exécutive (a démissionné en novembre 2007)
- Johanne Poirier, coordonnatrice administrative (a démissionné en novembre 2007)

Les comptables agréés de la firme BDO Dunwoody ont été nommés par le conseil d'administration comme vérificateurs indépendants.

**Les arbitres et médiateurs par province pour 2008-2009 sont :**

**Nouvelle-Écosse**

Peter J. Mackeigan (Médiateur et Arbitre)  
L'Honorable Stewart McInnes (Médiateur et Arbitre)

**Québec**

Patrice M. Brunet (Arbitre)  
Jean-Guy Clément (Arbitre)  
Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)  
L. Yves Fortier (Arbitre)  
L'Honorable Paule Gauthier (Médiateur et Arbitre)  
L'Honorable Benjamin J. Greenberg (Arbitre)  
L'Honorable Marc Lalonde (Arbitre)  
Richard W. Pound (Arbitre)  
Bernard A. Roy (Arbitre)

**Manitoba**

James W. Hedley (Arbitre)

**Alberta**

Roger Gunn (Médiateur)  
Ian R. MacDonald (Médiateur)  
Anton M.S. Melnyk (Médiateur et Arbitre)  
Deborah Sword (Médiateur et Arbitre)  
John Harrison Welbourn (Arbitre)

**Yukon**

Joie Quarton (Médiateur et Arbitre)

**Ontario**

Greg Ambrozic (Médiateur)  
Larry Banack (Médiateur et Arbitre)  
David Bennett (Médiateur)  
L'Honorable John Watson Brooke (Arbitre)  
Kevin M. Burkett (Médiateur et Arbitre)  
Kileen Dagg Centurione (Médiateur)  
Jane H. Devlin (Médiateur et Arbitre)  
James E. Doyle (Arbitre)  
Ross C. Dumoulin (Arbitre)  
Lyon Gilbert (Médiateur)  
Paul-Denis Godin (Médiateur)  
Kathleen J. Kelly (Médiateur et Arbitre)  
Bunny McFarlane (Médiateur)  
Richard H. McLaren (Arbitre)  
Graeme Mew (Médiateur et Arbitre)  
Henri Pallard (Arbitre)  
Michel G. Picher (Médiateur et Arbitre)  
Ed Ratushny (Arbitre)  
George W. Taylor (Médiateur)

**British-Columbia**

Barbara Cornish (Médiateur et Arbitre)  
Carol Roberts (Arbitre)  
John P. Sanderson (Médiateur et Arbitre)  
Tricia C. M. Smith (Arbitre)

## Stratégie pluriannuelle et objectifs pour 2008-2009

---

### OBJECTIFS À LONG TERME 2008-2012

Les stratégies du CRDSC à long terme (quatre ans) sont fondées sur les objectifs de la Politique canadienne du sport, à savoir accroître la participation, l'excellence, les ressources et l'interaction dans le sport, ainsi que sur la mission du CRDSC qui consiste à fournir un service national de règlement extrajudiciaire des différends sportifs.

a) **Excellence et expertise**

Accroître l'excellence au sein du système sportif canadien en renforçant une culture axée sur l'équité à travers des initiatives d'éducation et de prévention des différends et en fournissant des services exceptionnels de facilitation de règlement, de médiation et d'arbitrage afin de régler les différends sportifs.

b) **Participation**

Accroître l'accessibilité et l'inclusion du système sportif canadien en augmentant la capacité des dirigeants et des décideurs à prendre des décisions justes et impartiales et en fournissant des services de RED et les ressources du CRDSC partout au Canada dans les deux langues officielles.

c) **Ressources**

Renforcer la capacité des dirigeants et participants du système sportif canadien pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques judicieuses qui réduiront les risques de différends et pour acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la gestion plus efficace des différends internes. Développer au sein du CRDSC la structure de services et de ressources nécessaire pour offrir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire des différends optimal.

d) **Interaction accrue**

Créer et favoriser des relations harmonieuses avec les membres de la communauté sportive. Renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux afin de partager l'expertise et de maximiser l'impact de nos ressources respectives.

e) **Gestion saine et efficace**

Exploiter et administrer une organisation équilibrée, efficace, transparente et responsable qui fait preuve de leadership par son respect des valeurs humaines et des principes de gouvernance et de gestion.

## **OBJECTIFS ET INITIATIVES PLANIFIÉS POUR 2008-2009**

### **Activités prévues pour 2008-2009**

Les activités prévues pour 2008-2009 permettront de s'assurer que les deux principales composantes du CRDSC, le Centre de ressources pour la prévention des différends et le Secrétariat de règlement des différends seront maintenus et améliorés.

L'objectif du Centre de ressources pour la prévention des différends est de fournir des informations et des outils pour aider les membres de la communauté sportive à prévenir les différends et renforcer la capacité des ONS à gérer les différends lorsqu'ils ne peuvent être évités. Le Centre de ressources pour la prévention des différends offre une base de données qui contient les décisions arbitrales du tribunal, ainsi que des publications et d'autres ressources qui visent à faire connaître à la communauté sportive les meilleures pratiques en matière d'élaboration de politiques et de prise de décision. Par le biais de son Centre de ressources pour la prévention des différends, le CRDSC offrira également des activités de sensibilisation et d'intervention personnalisées, notamment sous forme de rencontres avec des représentants clés des ONS et d'ateliers sur la prévention des différends qui s'adresseront à des membres clés de la communauté sportive.

Le Secrétariat de règlement des différends continuera à offrir des services de calibre mondial en matière de facilitation de règlement, de médiation, de méd-arb et d'arbitrage lorsque surviendront des différends. À l'approche des Jeux olympiques et paralympiques 2008 de Pékin et compte tenu de l'augmentation probable du nombre de cas de dopage, le CRDSC s'attend à être saisi de plus de 50 cas au cours de l'exercice 2008-2009. Le Secrétariat de règlement des différends pourrait également être appelé à fournir des services de règlement des différends à des organismes non subventionnés, dans le cadre du projet du CRDSC de mettre en place un programme de services rémunérés.

### **Clientèle**

Le cadre de responsabilité de Sport Canada exige que tous les ONS et OMS soient dotés d'un mécanisme interne de règlement des différends. Lorsque des différends concernant des athlètes et des entraîneurs d'équipes nationales ne sont pas réglés à l'interne, ceux-ci seront administrés par le CRDSC.

Les services rendus par le CRDSC peuvent également être offerts dans d'autres domaines d'un commun accord. Tous les ONS et quiconque affilié à un ONS, notamment ses membres, peuvent convenir de soumettre un différend au CRDSC et bénéficier de ses services, à condition de remplir les critères d'admissibilité adoptés par le CRDSC.

Lorsque d'autres organismes de sports et leurs membres demandent à recourir aux services du CRDSC, le conseil d'administration peut, sous réserve de certaines conditions, leur donner accès au CRDSC.

### Objectifs 2008-2009

- **Accroître l'excellence en sport en prévenant ou en réduisant le nombre de différends sportifs, créant ainsi une culture axée sur l'équité au sein du système sportif canadien.**

#### Initiatives :

- Mettre en œuvre les modifications du Code qui seront nécessaires à la lumière du nouveau Programme canadien antidopage devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Continuer à promouvoir le recours à la facilitation de règlement et à la médiation pour prévenir et régler les différends liés au sport
- Améliorer la base de connaissances du CRDSC en offrant de la formation au personnel
- Perfectionner les connaissances des médiateurs et arbitres, notamment en leur donnant une formation sur les modifications des règlements antidopage
- Élaborer un plan pour la création d'un programme de services rémunérés à l'intention des organismes provinciaux de sport et de leurs membres, en matière de prévention et de règlement des différends

- **Renforcer la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive en créant une culture positive axée sur l'équité.**

#### Initiatives :

- Accroître les interactions avec la communauté sportive canadienne par la formation et la consolidation de partenariats à long terme et axés sur des projets
- Faire connaître à la communauté sportive, et en particulier aux ONS, les meilleures pratiques qui visent à créer une culture d'équité
- Élaborer des programmes éducatifs et de prévention des différends innovateurs et adaptés à tous les membres de la communauté sportive canadienne

- **Opérer et diriger une organisation faisant la promotion de l'excellence et de la transparence.**

#### Initiatives :

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion et de gouvernance transparentes et responsables
- Gérer tous les différends liés au sport d'une manière juste et efficace
- S'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, ses règlements et ses ententes

## Budget 2008-2009

---

Le budget total proposé pour cette période est de 937 500 \$ répartis comme suit :

ADMINISTRATION	176 000
LANGUES OFFICIELLES	45 000
OPÉRATIONS	385 500
RESSOURCES HUMAINES	331 000
DÉPENSES TOTALES	937 500
REVENUS	2 500
FINANCEMENT DE SPORT CANADA	935 000

### BLOCS DE CONTRIBUTION

Administration :	(19 %)	176 000
Langues officielles :	( 5 %)	45 000
Opérations :	(41 %)	385 500
Ressources humaines :	(35 %)	331 000